



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 1^{er} décembre 2020

Délibération CA-20201201-10

relative au projet de convention entre le Cnous et le Crous d'Orléans-Tours pour la mise à disposition du domaine de la Croix-Montoire

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le projet de convention entre le Cnous et le Crous d'Orléans-Tours*

- **Point de l'ordre du jour**

7- Conventions : Convention entre le Cnous et le Crous d'Orléans-Tours

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de du projet de convention telle que présentée aux administrateurs ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 15
Nombre de procurations : 11
Abstentions : 0
Pour : 26
Contre : 0

Fait à Vanves, le 1^{er} décembre 2020

Signature certifiée apposée

Dominique MARCHAND

Pièce jointe : Projet de convention entre le Cnous et le Crous d'Orléans-Tours